Envoi par courrier recommandé à

Fiscalité Brussels - 2, place Saint-Lazare - 1210 Bruxelles

Bruxelles, le 9 avril 2021

Messieurs,

Concerne : Taxes de circulation - référence xxxxxxx.

J’ai bien reçu votre invitation à payer la somme de xxx€ pour l’exercice 2021 (payable avant le xx/xx/xxxx)

Toutefois je conteste ce montant, pour les raisons suivantes :

1. La crise sanitaire que nous subissons depuis plus d’un an m’a empêché de circuler à ma guise en Belgique, mais aussi à l’étranger durant une période de près de 10 mois. Actuellement, je ne peux d’ailleurs pas franchir la frontière librement. Cet état de fait contrevient à la directive européenne qui dit « Tout citoyen européen ainsi que les membres de sa famille peuvent se déplacer dans un autre pays de l'Union européenne pour voyager, étudier, travailler et même résider ».

2. La politique de mobilité de la région bruxelloise, reprise sous la dénomination « Good Move » est clairement orientée vers une limitation drastique des déplacements en voiture (voire, leur suppression totale) sur son territoire. Entre autres, via les décisions suivantes :

- La mise en place d’une « Low Emission Zone » qui crée clairement un précédent relativement à l’article 10 de la Constitution de l’Etat belge qui déclare : « Il n'y a dans l'Etat aucune distinction d'ordres. Les Belges sont égaux devant la loi ». Or, en l’espèce, les automobilistes bruxellois sont clairement discriminés par rapport aux habitants de nombreuses autres agglomérations du pays où une telle mesure n’est pas d’application.

- Sur base de ce même article, on peut constater que les taxes ou le prix du contrôle technique sont variables en fonction de l’endroit où l’automobiliste réside.

- La mise en place d’une limitation de vitesse généralisée à 30km/h, qui pénalise largement les déplacements journaliers des automobilistes.

- La suppression programmée de 65.000 places de parking qui, une fois encore pénalise de nombreuses personnes.

- La réduction ou la suppression de voies de circulation au profit de pistes cyclables, qui créent de nombreux embouteillages.

- La fermeture de rues ou de quartiers pour l’organisation de réunions « citoyennes » ou pour « lutter contre le réchauffement climatique » (Bois de la Cambre par exemple).

- Les « journées sans voitures » (appelées à se multiplier) où tout déplacement en voiture est prohibé.

- La multiplication des zones bleues et l’extension des périodes durant lesquelles elles sont d’application.

- L’obligation de plus en plus fréquente de devoir communiquer sa plaque d’immatriculation lors du paiement d’un stationnement (protection de la vie privée bafouée).

- La prolifération des caméras capables de repérer les plaques d’immatriculation, et d’ainsi suivre mes déplacements (protection de la vie bafouée – bis)

- La prolifération des radars répressifs qui induisent l’émission d’amendes de plus en plus élevées, pour des dépassements de vitesses de plus en plus faibles. Ici aussi, la discrimination entre usagers de la voie publique est flagrante, car ni les vélos, ni les trottinettes ne sont munies de plaques d’immatriculation, et donc ne peuvent être verbalisées comme le sont les automobiles.

- L’augmentation injustifiée des droits d’accises sur le carburant Diesel, alors qu’il y a quelques années, l’Etat encourageait l’achat de véhicules équipés de cette motorisation, aujourd’hui accusée de tous les maux. On a donc changé les règles en cours de route…

3. La manière honteuse dont sont traitées les associations d’automobilistes que les responsables politiques refusent systématiquement de consulter.

4. Les faux prétextes (poids élevé, pollution, bruit excessif) utilisés pour stigmatiser et tenter d’interdire les véhicules SUV (dont le mien…).

5. Le manque flagrant de mise à disposition et de coordination de moyens de transport alternatifs aux Bruxellois (réseau de métro incomplet, RER en panne depuis plus de 20 ans, etc…).

6. L’état général des routes (catastrophique) ainsi qu’une signalisation mal conçue et obsolète.

7. Le manque de parking de dissuasion avec connexion directe aux transports en communs à l’entrée de la région pour limiter la circulation automobile des navetteurs.

8. Le durcissement drastique des « normes de pollution » par l’Europe, qui sont liées au principe soutenu par elle, que les voitures thermiques contribuent gravement à l’augmentation du réchauffement climatique, ce que je conteste fermement (voir document en annexe).

Pour toutes ces raisons, j’estime que la taxe de circulation doit être réduite de moitié.

La réclamation ne suspendant malheureusement pas l’obligation de paiement, je vous prierais de bien vouloir me rembourser la somme de xxxx€ à la réception de celui-ci.

Très cordialement,

xxxxxx